



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises pour information : statistiques sur le tourisme

### Rapport de l'Organisation mondiale sur les statistiques du tourisme

#### Note du Secrétaire général

En réponse à la demande exprimée par la Commission de statistique à sa quarante-et-unième session (voir E/2010/24, chap. I. A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur les statistiques du tourisme, soumis pour information à la Commission. Le rapport offre une vue d'ensemble des travaux entrepris par l'OMT pour appuyer les efforts nationaux visant à renforcer et à améliorer les capacités nationales en matière de statistiques du tourisme dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de statistiques du tourisme. Le rapport décrit le programme de mise en œuvre de statistiques sur le tourisme, qui comporte des programmes de renforcement des capacités régionales ainsi que des ateliers régionaux, outre des activités d'assistance technique au niveau national. Il présente aussi le calendrier d'élaboration du Guide d'établissement des statistiques sur le tourisme pour mettre en œuvre les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

---

\* E/CN.3/2011/1.



## **Rapport de l'Organisation mondiale sur les statistiques du tourisme**

### **I. Introduction**

1. A sa trente-neuvième session, la Commission de statistique des Nations Unies a adopté les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme (RIST 2008) et a pris note de la version actualisée du Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel de 2008. Ces recommandations constituent un ensemble intégré de concepts, de définitions et de classifications pour mesurer l'activité touristique. La Commission a également invité l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à élaborer un programme de mise en œuvre, comprenant notamment la création d'un Guide d'établissement des statistiques sur le tourisme et l'organisation d'ateliers de formation, en collaboration avec les organismes supranationaux et régionaux (voir E/2008/24, décision 39/106).

2. Le présent rapport contient les réponses de l'Organisation mondiale du tourisme et de la Division de statistique à la demande de la Commission. Il se compose de deux parties. La première partie décrit les programmes régionaux de renforcement des capacités, la tenue d'ateliers régionaux supplémentaires et des activités d'assistance technique. La seconde partie fournit le statut et le calendrier de l'élaboration du Guide d'établissement des statistiques sur le tourisme pour mettre en œuvre les recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme.

### **II. Programme de mise en œuvre pour 2008-2012 des Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme**

3. La présente section résume les différentes catégories d'initiatives entreprises par l'OMT, soit de son propre chef (dans les cas d'assistance technique directe à des États membres), soit en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU ou avec d'autres organismes internationaux et régionaux (dans le cas des ateliers régionaux).

#### **A. Programmes de renforcement des capacités régionales**

4. L'OMT a conçu un prototype de programme de renforcement des capacités régionales applicable à différentes régions sur une période de cinq ans, divisé en segments, offrant une formation intensive et hautement technique à des fonctionnaires des administrations nationales du tourisme et des bureaux nationaux de statistique, des banques centrales et pour autant que faire se peut, des autorités chargées des migrations. Dans chaque région, un pays sera désigné pour jouer le rôle de centre régional, notamment comme centre de formation pour les pays de la région. Les premiers programmes de renforcement des capacités régionales ont été organisés en Europe et en Afrique avec des centres de formation respectivement en Autriche et en Afrique du Sud. Un programme couronné de succès a été lancé en

Amérique centrale et un nouveau programme, sous la direction de la Banque interaméricaine de développement, sera organisé à l'intention des pays dits du Cône Sud (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay). Un autre programme de renforcement des capacités régionales est en voie d'élaboration pour la région Asie-Pacifique en coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5. Les programmes sont structurés autour de deux modules de formation : a) des ateliers techniques avec un nombre limité de pays invités et b) un séminaire régional ouvert à tous les pays de la région. En vue de renforcer la coopération régionale, les Commissions régionales de l'ONU sont systématiquement invitées à participer ainsi que les autres organismes régionaux tels que Eurostat, le Secrétariat pour l'intégration du tourisme centraméricain (SITCA), l'Association de coopération économique pour l'Asie et le Pacifique (APEC), l'Organisation touristique de la région d'Afrique australe (RETOSA) et la Banque africaine de développement.

6. Le principal objectif du programme de renforcement des capacités régionales est de faciliter la mise en œuvre des Recommandations internationales 2008. Ses buts spécifiques comportent notamment la détermination des statistiques disponibles et des documents administratifs à utiliser pour mesurer l'activité touristique; l'examen de la méthode de mesure actuelle des résidents et des visiteurs non-résidents et des possibilités de l'améliorer; et la promotion l'analyse macroéconomique du tourisme.

7. Le programme de renforcement des capacités régionales se compose de trois ateliers de formation consécutifs limités à un petit nombre de pays choisis et d'un séminaire régional. Les ateliers techniques sont destinés aux statisticiens chevronnés d'instituts spécialisés nationaux. Les participants doivent exécuter des activités concrètes et appliquer des recommandations après le premier atelier pour présenter les résultats obtenus et partager leurs expériences lors du deuxième atelier.

8. L'OMT sélectionne les pays pour les ateliers techniques sur la base de l'engagement national à développer des statistiques sur le tourisme, selon les critères ci-après :

a) La détermination des administrations nationales du tourisme et des bureaux nationaux de statistique de donner la priorité à la mise en place d'un système national de statistiques du tourisme;

b) Les travaux actuels en matière de statistiques du tourisme des administrations nationales du tourisme et/ou des bureaux nationaux de statistique (et tout projet concret prévu dans les deux années à venir);

c) La liste des initiatives menées par les administrations nationales du tourisme, les bureaux nationaux de statistique et les banques centrales en matière de statistiques de base du tourisme et de statistique connexes;

d) L'engagement de développer des métadonnées statistiques correspondantes en utilisant les critères de l'Organisation mondiale du tourisme.

## **B. Ateliers régionaux sur les statistiques du tourisme**

9. Outre le travail accompli dans le cadre des programmes de renforcement des capacités régionales, des ateliers régionaux supplémentaires ont été organisés par l'Organisation mondiale du tourisme et la Division de statistique de l'ONU en 2009

et 2010 pour les pays de l'Asie du Sud-Est ainsi que pour les pays de la Communauté d'États indépendants et pour la Géorgie. Les objectifs de ces ateliers étaient de former les représentants des bureaux nationaux de statistique, des administrations nationales du tourisme et des banques centrales de ces pays sur les avancées méthodologiques dans l'établissement des statistiques sur le tourisme ainsi que sur les pratiques nationales actuelles de recueil de statistiques sur le tourisme. Les ateliers de formation ont porté à la fois sur les questions d'interprétation conceptuelle ainsi que sur les options de mise en œuvre des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme dans les conditions spécifiques à un pays tout en favorisant la création d'un réseau régional de statisticiens. La tenue d'autres ateliers régionaux est prévue pour appuyer la mise en œuvre des Recommandations conformément à la demande de la Commission.

10. Les ateliers en Asie du Sud-Est et dans la région de la Communauté d'États indépendants ont abouti à un certain nombre de recommandations pour faire avancer les travaux dans ce domaine au sein des pays participants. Il leur a été recommandé de renforcer la coopération et la collaboration entre bureaux nationaux de statistique, autorités nationales du tourisme et banques centrales afin d'assurer un échange d'informations, d'établir des plans de travail coordonnés et d'assurer que les données soient à la fois complètes et de qualité. Les recommandations ont souligné l'importance pour les responsables des instituts nationaux de mettre en place un programme régulier d'enquêtes statistiques officielles pour récolter des données de bonne qualité en matière de statistiques du tourisme et pouvoir présenter par la même occasion un argument convaincant en faveur de leur financement. Il a également été recommandé aux pays d'acquérir la maîtrise des classifications nécessaires (Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Classification centrale de produits (CCP) et Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (NFCI)) et de les utiliser dans la production et la compilation de statistiques sur le tourisme aux niveaux national et local.

### **C. Missions d'assistance technique**

11. Ainsi que mentionné précédemment, les programmes de renforcement des capacités régionales visent à fournir aux délégués nationaux une bonne compréhension des tâches à accomplir afin d'établir des statistiques sur le tourisme conformes aux nouvelles recommandations internationales. Un prototype de mission d'assistance technique a également été élaboré par l'OMT aux fins d'appuyer les pays selon les deux scénarios ci-après :

a) Cas 1 : Conception et amélioration du système national de statistiques sur le tourisme. Cet appui s'adresse aux pays disposant de peu de statistiques sur le tourisme, généralement limitées au tourisme intérieur, avec quelques caractéristiques relatives aux flux de visiteurs, mais rarement associées avec des informations sur leurs dépenses. Dans ces cas, l'OMT concevra un programme pour renforcer la collecte de données primaires.

b) Cas 2 : Élaboration d'un compte satellite expérimental du tourisme. Cette assistance est proposée aux pays disposant déjà d'un système de base de statistiques du tourisme qui comporte certaines observations sur les dépenses associées au tourisme ainsi que sur l'offre des industries du tourisme. Dans le meilleur des cas,

leur comptabilité nationale comportera un tableau de l'offre et de son utilisation. S'il existe suffisamment d'informations pour continuer, l'OMT proposera une assistance à ces pays dans l'élaboration d'un compte satellite du tourisme (en fonction des directives générales établies par le Bureau national de statistique) comme moyen de mieux cerner les principales lacunes et incohérences afin d'être à même de recommander les améliorations statistiques de base pour surmonter ces contraintes.

12. Le scénario du cas 2 peut également être appliqué pour perfectionner le compte satellite du tourisme dans les pays possédant déjà un compte satellite expérimental, ou une forme de simulation de compte satellite révélant des incohérences importantes ou lorsque la méthode d'établissement des données produites ne répond manifestement pas aux normes internationales convenues. Dans ces cas, l'OMT peut offrir son assistance sur la façon d'élaborer un compte satellite sur le tourisme et d'aligner les méthodes statistiques avec les normes internationales recommandées.

13. Durant la période 2008-2010, 12 pays en Europe, 14 pays en Afrique et 5 pays en Amérique centrale ont pris part à des ateliers de formation et 14 autres pays ont bénéficié de missions d'assistance technique. Pour la période 2011-2012, l'OMT a prévu deux programmes supplémentaires pour les pays d'Afrique francophones et les pays de la Communauté d'États indépendants. L'Organisation touristique de la région d'Afrique australe a accepté de fournir à 14 autres pays africains une assistance technique appropriée coordonnée par l'OMT.

### **III. Élaboration du Guide pour la mise en œuvre des Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme**

14. Le programme de mise en œuvre exécuté durant la période 2008 à 2010 comprenait une assistance pour les matériels pédagogiques et pour les ateliers ainsi que des programmes d'assistance technique aux pays pour identifier les défis dans l'établissement des statistiques de base et des indicateurs décrits dans les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme. En 2010, l'OMT a établi une version actualisée du *Compendium de statistiques du tourisme* aux fins de comparaison internationale de l'activité touristique, comprenant notamment une série élargie de données de base et d'indicateurs conformes aux Recommandations 2008. En réponse à la demande exprimée par la Commission, l'OMT et la Division de la statistique de l'ONU ont entrepris d'élaborer le Guide d'établissement des statistiques sur le tourisme, à partir des meilleures pratiques en matière de compilation de statistiques de base et d'indicateurs sur le tourisme.

15. Le Guide répond entièrement aux Recommandations 2008 tout en fournissant davantage d'informations sur certaines questions typiques d'établissement de statistiques, telles que la mise en place d'un système de statistiques sur le tourisme, l'identification d'un cadre d'informations de base permettant la comparaison internationale des statistiques sur le tourisme, la cohérence des données d'enquêtes et la conciliation des données provenant de sources différentes. Le Guide se présentera sous deux formats différents, à savoir un document électronique avec des liens hypertextes aux Recommandations 2008 et à d'autres normes internationales, des études de cas et autres matériels pertinents qui seront régulièrement actualisés,

disponibles uniquement en anglais et une publication en format PDF qui fera l'objet de traduction dans d'autres langues (à l'exception des liens hypertextes relatifs à des études de cas et à des matériels complémentaires).

16. Ce Guide d'établissement de statistiques sur le tourisme reflète la conviction que l'amélioration et la normalisation de la collecte des données statistiques et des instruments de mesure dans le domaine du tourisme permettront d'obtenir des chiffres de plus en plus fiables et comparables dans un contexte mondial. Pour lui assurer une grande qualité, un processus consultatif avec un calendrier a été établi (Voir annexe I du présent rapport). Ce processus consultatif a débuté en novembre 2010 avec l'examen du projet préliminaire des six premiers chapitres. En mars 2011, l'avant-projet complet du Guide sera distribué dans le cadre d'une consultation à l'échelle mondiale, pour être ensuite examiné à la Réunion du Groupe d'experts à Rio de Janeiro, au Brésil en mai 2011. La version finale devrait être approuvée par la Commission de statistique de l'OMT à sa réunion en janvier 2012.

#### **IV. Conclusion**

**17. L'OMT et la Division de statistique de l'ONU ont répondu à la requête de 2008 de la Commission de statistique de concevoir un programme de mise en œuvre sur les statistiques du tourisme, comprenant notamment un Guide d'établissement de statistiques sur le tourisme et des ateliers de formation. Des programmes de renforcement des capacités régionales en matière de statistiques sur le tourisme ont été élaborés et exécutés en Europe, en Afrique et en Amérique centrale tandis que des ateliers de formation supplémentaires ont été menés en Asie et dans la région de la Communauté d'États indépendants. Le Guide pour la mise en œuvre des recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme est en chantier et sera achevé d'ici fin 2011. La Commission souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.**

## Annexe 1

### **Calendrier pour l'achèvement du Guide d'établissement des statistiques sur le tourisme pour la mise en œuvre des recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme**

#### **Novembre 2010 – Consultation d'un nombre limité de pays sur la version préliminaire du Guide (six premiers chapitres)**

- Contenu : Chapitres 1-6 (comprenant uniquement les services de logement)
- Thème central : Vue d'ensemble des commentaires et suggestions, sélection des études de cas

#### **Décembre 2010 – Chapitre 7 « Lier l'offre et la demande »**

- Envoi pour avis au Groupe consultatif technique de l'OMT

#### **Janvier 2011**

- Établissement du rapport incorporant les commentaires et suggestions des pays
- Réunion du Comité de statistique de l'OMT (27 et 28 janvier)
  - Le Groupe consultatif technique transmet ses commentaires relatifs au chapitre 7
  - Débat général sur l'avant-projet de Guide d'établissement de statistiques sur le tourisme :
    - a) Présentation des commentaires et des suggestions reçus
    - b) Principaux résultats
    - c) Suggestions concernant l'actualisation de la version préliminaire du Guide
    - d) Comment compléter le chapitre 6

#### **Février/mars 2011**

- Révision complète de la version préliminaire du Guide
  - Information sur les progrès accomplis transmise à la Division de statistique de l'ONU
  - Consultation à l'échelle mondiale (première semaine de mars) comprenant notamment un questionnaire comportant des questions spécifiques à chaque chapitre

#### **Avril 2011**

- Établissement du rapport contenant les réponses reçues (deuxième semaine)
- Envoi du rapport aux membres du Groupe d'experts sur les statistiques du tourisme

#### **Mai 2011**

- Réunion du Groupe d'experts fixée provisoirement durant la deuxième semaine de mai (Brésil)

#### **Novembre 2011**

- Distribution du Guide aux membres du Comité de l'OMT et du Groupe d'experts techniques en vue d'établir la version définitive

**Janvier 2012**

- Examen du Guide à la réunion du Comité de statistique de l'OMT

**Février 2012**

- Publication de la version définitive du Guide sur les sites WEB de la Division de statistique de l'ONU et de l'OMT
-